



LES AMIS DES ARTS DE LA SOMME

5Siège Social - Musée de Picardie

Salle d'Exposition

15- 17, Rue de la Dodane

80000 AMIENS

N° Siret 494 157 993 00010

<http://lesamisdesarts-delasomme.com>

<http://lesamisdesarts80.canalblog.com/>

lesamisdesartsdelasomme@laposte.fr

Exposition

les 28, 29, 30 septembre 2018

"Grand Format"

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

7, rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES (parking assuré)

Une seule œuvre par exposant sera présentée, sauf pour les sculpteurs (5 par exposant) aucun thème **format libre minimum 90 x 90, maximum 200 x 200 (0,80 m2), pour les sculpteurs, 50 cm de hauteur minimum.** Vous trouverez ci-dessous, le règlement et le bulletin d'inscription à nous renvoyer **pour le 1^{er} septembre 2017.**

RÈGLEMENT

Article 1 : Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à cette exposition (**cotisation 20 €**).

Article 2 : Le droit d'accrochage est fixé à **20 € pour 1 œuvre** d'un format libre d'une surface 0.80 m2 (ex : 1 m x 0.80 m ou 0.90 m x 0.90 m) une exception pour les photos un côté devra faire un minimum de 1 m (ex. 2 m x 0.40 m ou 1 m x 0.80). **Si vous désirez exposer peintures ET sculptures, vous devrez vous acquitter deux fois du droit d'accrochage (20 € x 2).**

Article 3 : Toutes les techniques : Peinture, Sculpture, Patchwork, Photo, Mosaïque... sont acceptées. **LES PITONS DOIVENT ETRE SCOTCHES AU DOS DE LA TOILE.** Toutes les œuvres comporteront au dos, le nom et l'adresse de l'artiste.
Pour les sculptures, 5 par exposant, hauteur minimum de 50 cm. Les socles seront fournis par l'exposant.

Article 4 : Dépôt de l'œuvre : **jeudi 27 septembre 2018 de 15 h à 19 h 30.**

Article 5 : Retrait de l'œuvre : **Dimanche 30 septembre 2018 de 17 h 30 à 18 h (merci de respecter ces horaires).**

Article 6 : L'œuvre présentée doit être libre à la vente. L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association sur le prix de vente de l'œuvre.

Article 7 : Seront refusés : les copies de photos d'œuvres d'artistes - Les œuvres déjà exposées précédemment. Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - Les œuvres dépassant de la surface impartie.

Vernissage le samedi 29 septembre 2018 à 12 h

accompagné du **chèque de 20 €** (libellé à l'ordre des AMIS DES ARTS DE LA SOMME)
à l'adresse suivante : **Maison des Amis des Arts - 15/17, rue de la Dodane - 80000 AMIENS**

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

Adresse Email (très lisible SVP) :

N° de SIRET :

Titre de l'œuvre	Technique	Prix
	Surface minimum 0.80 m2 sauf pour les photos un côté devra faire un minimum de 1 m	
1		€
2		€
3		€
4		€
5		€

Votre règlement comprend : Les droits d'accrochage (20 €) *Chèque : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme*

Ou Les droits d'accrochage (20 €) + Votre cotisation 2017 (20 € ou 10 € pour les 18/25 ans, 5 € pour les mineurs)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage. **De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage et assurer un minimum de 2 heures de permanence.** (Tableau des permanences joint à compléter)

Date et signature

(Précédé de la mention "lu et approuvé") :

Grand format

Planning

Merci de cocher **2 heures** (ou +) de permanence dans la mesure de vos disponibilités

Permanences	Vendredi 28 septembre	Samedi 29 septembre	Dimanche 30 septembre
13 h à 14 h			
14 h à 16 h			
16 h à 18 h			